

L'HONORABLE CHANTAL CHATELAIN JUGE À LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC

Palais de justice de Laval, 2800 Boulevard Saint-Martin O, bureau 2.07A, Laval (Québec) H7T 2S9 Téléphone : (514) 393-2418 – Télécopie : (514) 873-8654 chantal.chatelain@judex.qc.ca

Le 3 septembre 2020

PAR COURRIEL

CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES AVIS D'ATTRIBUTION DE DOSSIER

Me James Reza Nazem jrnazem@actioncollective.com

Me Myriam Brixi LAVERY, DE BILLY S.E.N.C.R.L. mbrixi@lavery.ca

Objet : André Bergeron c. LoyaltyOne, CO.

: 500-06-000832-168

Maîtres.

Je vous informe que j'ai attribué les pouvoirs de gestion et d'adjudication en ce qui concerne le dossier mentionné ci-dessus à l'honorable juge Sylvain Lussier.

Je vous rappelle votre obligation d'inscrire la demande ainsi que les autres procédures et documents au **Registre central des actions collectives du Québec**, et ce, conformément à l'article 573 du *Code de procédure civile*, à l'article 56 du *Règlement de la Cour supérieure du Québec en matière civile* et à *l'Avis aux membres du Barreau* du 9 décembre 2016. Je vous prie de faire diligence à l'égard de chacune des procédures, puisqu'il s'agit du moyen mis en place par le législateur pour informer les membres du groupe visé.

Je profite de l'occasion pour vous rappeler que la Chambre des conférences de règlement à l'amiable est disponible pour les actions collectives en vue de tenter un règlement, comme en toute autre matière.

Veuillez agréer, maîtres, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Chantal Chatelain, j.c.s.

Juge coordonnatrice de la Cour supérieure

lantal Cluteta V

Chambre des actions collectives – Division d'appel de Montréal

CC/lp

c. c. L'honorable Sylvain Lussier, j.c.s.